



Avis public

Dérogation mineure

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du lundi 3 mars 2025, le conseil sera appelé à se prononcer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Demande # 2024-00036 : Le requérant présente une demande de dérogation mineure en raison d'un élément non-conforme à la réglementation d'urbanisme, situé au 195, 44e Rue Ouest soit le lot : 5 559 769 au cadastre du Québec .

La présente dérogation a pour but de régulariser un empiétement de la résidence de 3.69 mètres dans la marge avant, alors que le règlement de zonage numéro 322-2009 sous la grille des spécifications de la zone Ha-14 prescrit une marge minimale de 6 mètres, permettant ainsi une distance de 2.31 mètres entre la résidence et la ligne de propriété, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation préparé par monsieur Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, daté du 6 novembre 2024 et portant le numéro de minute 13 697.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation mineure en envoyant ses commentaires par courriel ou par courrier, **avant le 28 février 2025** à l'attention de :

Mme. Magali Filocco
237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec
dga@venise-en-quebec.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

DONNÉ ce 4^e jour du mois de février 2025

Magali Filocco
Directrice générale adjointe
4 février 2025

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, Directrice générale adjointe de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure 2024-00036 à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 4 février 2025.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, Directrice générale adjointe de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant la dérogation mineure sur le site Internet de la Municipalité le 4 février 2025.

Magali Filocco
Directrice générale adjointe
4 février 2025